

# CHARTRE DES FÉDÉRÉS DE LA COMMUNE DE NANCY MÉTROPOLE

Cette charte est un contrat moral pour celles et ceux reconnaissent dans l'esprit de la Commune, de la Démocratie authentique, de la Justice et l'Écologie décroissante harmonieuse.

## Nos projets communs sont l'instauration solidaire et collective

- d'une démocratie authentique dans nos assemblées et dans l'ensemble de la société,
- d'une justice sociale, fiscale et à l'égalité pour tous,
- d'une économie écologique, réorientée vers le bien commun,
- d'une constitution citoyenne.

## Nos valeurs

- bienveillance, écoute de l'autre et recherche du consensus dans nos assemblées,
- chacun de nous s'exprime pour lui-même et refuse que son pouvoir soit usurpé,
- notre Commune est un mouvement citoyen a-partisan, fédérant des groupes autonomes.

## En rejoignant la Commune

- nous agissons pour le bien commun, le bien vivre, la coopération humaine et équitable,
- nous nous impliquons dans les assemblées et dans les actions communes avec une éthique non violente,
- nous recherchons le plus possible des accords consensuels, garants de l'avis de tous,
- nous nous engageons à n'avoir ni propos, ni actes qui mettraient en péril la pérennité de la Commune.

## En étant mandatés par notre groupe d'appartenance, nous nous engageons à

- respecter impérativement le mandat qui nous a été confié ; rendre compte à son groupe.

Tout mandat prend automatiquement fin lorsque la mission de porte-parole confiée est réalisée ; lorsque le mandaté démissionne ou qu'il ne respecte pas le mandat impératif reçu.

Nous invitons chaque groupe déterminé, en conscience que le temps nous est compté, de se fédérer pour un monde meilleur.

Bon pour engagement solidaire,

*Le représentant de groupe :*

*Le porte-parole :*